



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rémunérations

Question écrite n° 63672

Texte de la question

M. Olivier Marleix interroge Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur les fonctionnaires classés hors échelle. Il souhaite connaître le nombre total de personnels civils et militaires de l'État rémunérés hors-échelle ainsi que le détail de ceux-ci par groupe (A, B, B *bis*, C, D, E, F, G).

Texte de la réponse

Il n'existe pas de source statistique totalement adaptée pour répondre à la question posée. La source la plus complète sur le périmètre est le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) produit par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et qui intègre les données issues de la direction générale des finances publiques (DGFIP), les déclarations annuelles de données sociales des agents civils de la fonction publique de l'Etat (établissements publics hors paie à façon) et les données issues du recensement des agents de l'Etat (militaires). En 2014, environ 70 000 fonctionnaires civils de l'État en fonction au 31 décembre ont un indice majoré supérieur à 881. Le détail de la répartition de ces agents en 2014 est présenté dans le tableau ci-dessous, par intervalle d'indices. Répartition des fonctionnaires civils de l'État dont l'indice majoré est supérieur à 881 en 2014 :

Indice majoré compris de	Effectifs
881 à 962	15 468
963 à 1 057	25 814
1 058 à 1 114	9 106
1 115 à 1 163	4 052
1 164 à 1 269	7 223
1 270 à 1 368	5 864

1 369 à 1 500	1 724
Supérieur à 1501	479

Source : Siasp, Insee. Champ : France entière, agents sur un poste principal non annexe, présents au 31 décembre 2014.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Marleix](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63672

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7510

Réponse publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1290